

Formalités du scrutin

L'électeur indien n'inscrit rien sur le bulletin de vote; il dépose simplement son bulletin dans l'urne assignée au candidat de son choix. Afin d'empêcher toute usurpation d'état civil ou de vote multiple, l'électeur doit, au moment où il reçoit ses bulletins de vote, se faire marquer l'index avec une encre indélébile qui normalement ne disparaîtra pas avant la fin des élections dans sa localité. A cause de l'inexpérience du grand public, la surveillance sur place des bureaux de scrutin a été confiée à des fonctionnaires plutôt qu'à des civils bénévoles. L'obligation pour les diverses équipes de fonctionnaires de surveiller plusieurs bureaux différents, souvent assez éloignés les uns des autres, explique dans une grande mesure la longue durée des élections. On espère que l'expérience acquise au cours de ces élections permettra à l'avenir de laisser aux civils le soin d'assurer la surveillance nécessaire.

Après s'être fait marquer le doigt et avoir pris ses divers bulletins de vote, dont chacun doit être soigneusement introduit dans une urne distincte, l'électeur indien a encore une tâche assez difficile à accomplir. Dans l'isoloir, dont les rideaux le soustraient complètement aux regards, il fait face à une véritable batterie d'urnes: les unes pour les sièges fédéraux, les autres pour les sièges locaux, les uns et les autres se subdivisant, le plus souvent en sièges généraux, en sièges de castes classées et en sièges de tribus classées. Pour aider les électeurs, dont la plupart sont incapables de lire ou d'écrire, à bien s'acquitter de leur devoir, les urnes de scrutin sont peintes de différentes couleurs, chacune indiquant le siège pour lequel le candidat en question brigue les suffrages.

Emploi de symboles

Ce qui facilite encore la tâche de l'électeur et constitue peut-être le trait le plus caractéristique des élections indiennes, c'est l'emploi des symboles. A la suite d'assez longues discussions et de compromis, les commissions électorales du Centre et des États ont attribué un de ces symboles à chacun des partis et divers autres symboles aux candidats indépendants. Quelques-uns de ces symboles sont reproduits dans les pages du présent bulletin.

On espère que l'électeur apprendra, pendant la campagne électorale, à rattacher le symbole approprié au candidat du parti ou au candidat indépendant dont il appuie la politique. Étant donné que les urnes du scrutin portent bien visiblement l'un de ces symboles, l'électeur pourra sans doute discerner celle qui appartient au candidat de son choix. D'après les calculs qui ont été faits, on estime que 60 p. 100 tout au plus des électeurs exerceront leur droit de vote. Si l'Inde, avec son corps électoral complexe et inexpérimenté, parvient à bien s'acquitter de cette tâche, ce sera une réussite.

Il y a quatre ans encore, la plupart des groupes mentionnés ci-dessus, ainsi que plusieurs des partis politiques d'intérêt local et de moindre importance, étaient à peine définissables parce que la lutte pour l'indépendance réclamait le ralliement de tous, ou de presque tous, et avait estompé les limites normales qui séparaient les divers idéaux politiques, économiques et sociaux qu'ils représentent. A cette époque, les Indiens n'étaient certes pas tous partisans du Congrès, mais même ceux qui ne l'étaient pas appartenaient au moins au Congrès en ce sens qu'ils en appuyaient les aspirations vers la liberté nationale. Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement qui a dirigé l'Inde pendant la période difficile des débuts de l'indépendance ait été celui du Congrès, et il n'est pas surprenant non plus que, de tous les partis politiques existants, seul le Congrès possède l'organisation et les ressources nécessaires pour disputer chacun des sièges fédéraux et locaux aux prochaines élections. Le « Parti du Congrès » est maintenant bien connu des lecteurs canadiens.